

RCS : BOURGES Code greffe : 1801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00595 Numéro SIREN : 509 318 044 Nom ou dénomination : AB MEDICA

Ce dépôt a été enregistré le 22/05/2019 sous le numéro de dépôt 1754

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS AB MEDICADurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise LES PETITES QUARTERRES 18100 MERY-SUR-CHERDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 5 0 9 3 1 8 0 4 4 0 0 0 3 9Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2018

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(I) AA				
		AB		AC		
		CX	668 860	CQ	507 820	161 039
		AF	94 907	AG	65 946	28 961
		AH	86 972	AI		86 972
		AJ		AK		
		AL		AM		
		AN	119 352	AO	10 637	108 714
		AP	538 161	AQ	231 421	306 739
		AR	418 944	AS	371 449	47 494
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AT	405 961	AU	344 053	61 907
		AV		AW		
		AX		AY		
		CS		CT		
		CU	250	CV		250
		BB		BC		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	BD		BE		
		BF		BG		
		BH	102 350	BI		102 350
		BJ	2 435 759	BK	1 531 330	904 429
		BL	82 681	BM		82 681
		BN	1 527 452	BO		1 527 452
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BP		BQ		
		BR	2 592 835	BS	206 284	2 386 550
		BT	2 229 494	BU		2 229 494
		BV	42	BW		42
		BX	1 536 132	BY	37 151	1 498 980
	CRÉANCES	BZ	1 826 970	CA		1 826 970
		CB		CC		
		CD		CE		
	DIVERS	CF	310 371	CG		310 371
		CH	102 916	CI		102 916
	Comptes de régularisation	CJ	10 208 896	CK	243 436	9 965 460
		CW				
		CM				
		CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	12 644 655	1A	1 774 766
TOTAL (II)						10 869 889
TOTAL (III)						
TOTAL (IV)						
TOTAL (V)						
TOTAL (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)						
Renvois : (1) Dont droit au bail :						
Clause de réserve de propriété : *						
Immobilisations :						
Stocks :						
Créances :						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AB MEDICA		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000)	DA	300 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	30 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 581 656			
	Report à nouveau	DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	467 291			
	Subventions d'investissement	DJ	20 000			
	Provisions réglementées *	DK				
		TOTAL (I)	DL	2 398 948		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	75 611			
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR	75 611			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 278 024			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 608 247			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 405 736			
	Dettes fiscales et sociales	DY	568 233			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA	1 535 087			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
	TOTAL (IV)	EC	8 395 329			
		ED				
	Ecart de conversion passif*	EE	10 869 889			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
		Ecart de réévaluation libre	ID			
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 977 612			
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	617 987			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB MEDICA				Néant ☐ *			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	5 852 105	FB	6 364	FC 5 858 469	
	Production vendue { biens * services *	FD	1 084 410	FE	1 274 656	FF 2 359 067	
		FG	42 732	FH	4 656	FI 47 389	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 979 248	FK	1 285 677	FL 8 264 926	
	Production stockée*					FM 1 122 260	
	Production immobilisée*					FN 178 893	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP 32 920	
	Autres produits (1) (11)					FQ 120	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR 9 599 121
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS 3 436 026	
	Variation de stock (marchandises)*					FT (607 514)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU 683 005	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV 70 725	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW 2 180 118	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX 139 317	
	Salaires et traitements*					FY 2 289 318	
	Charges sociales (10)					FZ 842 470	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA 234 213
							GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC 29 809
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE 6 875	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF 9 304 365	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG 294 755	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL 41 336	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN 1 253	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP 42 589	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 27 887	
	Différences négatives de change					GS 9 066	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU 36 954	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV 5 635	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW 300 301	

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

SAS AB MEDICA

Néant

PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Produits exceptionnels sur opérations de gestion

Produits exceptionnels sur opérations en capital *

Reprises sur provisions et transferts de charges

Total des produits exceptionnels (7) (VII)

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)

Charges exceptionnelles sur opérations en capital *

Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)

Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)

HA

HB

HC

HD

HE

HF

HG

HH

HI

3

103 000

103 003

22 912

75 611

98 523

4 480

4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Impôts sur les bénéfices *

TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)

TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)

IX

X

HL

HM

HN

HO

HY

IG

HP

HQ

IH

IJ

IK

HX

RC

RD

A1

A2

A3

A4

32 920

6 868

5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont

produits de locations immobilières

produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)

(3) Dont

- Crédit-bail mobilier *

- Crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)

(6ter)

Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)

Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)

(9) Dont transferts de charges

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives

A6

obligatoires

A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe :

(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

Charges exceptionnelles

Produits exceptionnels

Voir état annexe

Exercice N

Charges exceptionnelles

Produits exceptionnels

Exercice N

Charges antérieures

Produits antérieurs

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

SAS AB MEDICA

N° 2053

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Néant ☐ *Désignation de l'entreprise **SAS AB MEDICA**

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		2			
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	489 966	D8		D9	178 893	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	151 879	KE		KF	30 000	
CORPORELLES	Terrains		KG	119 352	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ	290 650	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KN	KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2		KP	224 219	KQ	KR	23 291
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		KS	413 945	KT	KU	4 999
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	112 390	KW		KX	
		Matériel de transport *		KY	31 643	KZ		LA	1 800
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	245 863	LC		LD	14 263
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	1 438 065	LO		LP	44 353		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
		Autres participations		8U	250	8V		8W	
Autres titres immobilisés			1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières			1T	56 800	1U		1V	45 550	
TOTAL IV		LQ	57 050	LR		LS	45 550		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	2 136 961	ØH		ØJ	298 797	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		3		4		
				1		2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	668 860	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	181 879	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	119 352	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	290 650	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH	247 511	MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	418 944	ML	
		Inst. gales., agents, aménagements divers	IU		MM		MN	112 390	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	33 443	MR	
	Immobilisations corporelles en cours	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	260 126	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Avances et acomptes		MY		MZ		NA		NB	
	TOTAL III	NC		ND		NE		NF		
	TOTAL IV	IY		NG		NH	1 482 419	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations	IØ		ØX		ØY	250	ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	102 350	2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	102 600	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	2 435 759	ØM	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS AB MEDICANéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	387 125	EL	120 695	EM		EN	507 820
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	53 896	PF	12 049	PG		PH	65 946
Terrains		PI	4 702	PJ	5 935	PK		PL	10 637
Constructions	Sur sol propre	PM	56 160	PN	8 083	PO		PQ	64 244
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	148 465	PW	18 711	PX		PY	167 176
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	349 432	QA	22 017	QB		QC	371 449
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	93 128	QE	5 207	QF		QG	98 335
	Matériel de transport	QH	27 641	QI	4 058	QJ		QK	31 700
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	176 563	QM	37 453	QN		QO	214 017
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	856 095	QV	101 467	QW		QX	957 563
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 297 117	ØP	234 213	ØQ		ØR	1 531 330

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS AB MEDICANéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB MEDICA

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	102 350	UV		UW	102 350				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	41 025		41 025						
	Autres créances clients	UX	1 495 106		1 495 106						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	15 190		15 190						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	51		51						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	582 504		582 504					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	60 402		60 402					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	10 000		10 000					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 158 823		1 158 823						
	Charges constatées d'avance	VS	102 916		102 916						
	TOTAUX		VT	3 568 369	VU	3 466 019	VV	102 350			
	RENOIS	(1) Montant des	VD								
		- Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VF									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)											
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	617 987	617 987							
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1 660 037	242 320		952 716		465 000			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 405 736	2 405 736							
Personnel et comptes rattachés		8C	206 980	206 980							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	273 659	273 659							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	16	16							
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	87 578	87 578							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 608 247	1 608 247							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 535 087	1 535 087							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	8 395 329	VZ	6 977 612	952 716		465 000			
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 182 600	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	256 417	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

du Code général des impôts)										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2018	
Désignation de l'entreprise : SAS AB MEDICA													
I. RÉINTÉGRATIONS													
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE													
Charges non admises en déduction du résultat fiscal													
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)													
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)													
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)													
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option													
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)													
Amendes et pénalités													
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*													
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)													
Quote-part													
Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE													
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI													
Moins-values nettes à long terme													
- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)													
- imposées au taux de 0 %													
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*													
- Plus-values nettes à court terme													
- Plus-values soumises au régime des fusions													
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)													
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *													
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)													
Zones d'entreprises* (activité exonérée)													
Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)													
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro													
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage													
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage													
TOTAL I													
II. DÉDUCTIONS													
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE													
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *													
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)													
Plus-values nettes à long terme													
- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)													
- imposées au taux de 0 %													
- imposées au taux de 19%													
- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures													
- imputées sur les déficits antérieurs													
Autres plus-values imposées au taux de 19 %													
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*													
Régime des sociétés mères et des filiales *													
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)													
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.													
Majoration d'amortissement*													
Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)													
Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)													
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)													
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)													
Entreprises nouvelles 44 sexies													
Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)													
Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)													
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)													
Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)													
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)													
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)													
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)													
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé													
Dont déduction exceptionnelle pour investissement													
Créance dégelée par le report en arrière de déficit													
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage													
TOTAL II													
III. RÉSULTAT FISCAL													
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :													
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*													
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)													

SAS AB MEDICA

Exercise N

[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB MEDICA		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	183 738	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB MEDICA										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	524 862		- Autres réserves	ZD	524 862				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE					
	TOTAL I	ØF	524 862		Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG					
								TOTAL II	ZH	524 862	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	894 050	YQ	586 846			
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	376 011			
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	96 133			
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	8 823			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	303 370			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	4 429	ST	1 395 779			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	2 180 118			
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	53 950		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	85 367		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	139 317		
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	1 291 567			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	589 690			
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *						ØB				
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	Numéro du centre de gestion agréé *		XP		Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0				
							ZR	0			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
RÉGIME DE GROUPE *	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%			
					Plus-values à 19%	JM		Imputations			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%			
					Plus-values à 19%	JP		Imputations			
							JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB MEDICA

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨					
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩					
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪					
			(A)	(B)			(C)
				(condition 19 % ou 12,8 %)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % (condition 19 % ou 12,8 % ou 0 %)

Désignation de l'entreprise : SAS AB MEDICA						Néant	☒	*
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)								
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie							
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)							
	sur 10 ans							
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)							
	TOTAL 1							
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
	sur 3 ans au titre de	N-1						
		N-2						
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1						
		N-2						
		N-3						
		N-4						
		N-5						
		N-6						
		N-7						
		N-8						
	N-9							
TOTAL 2								
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.								
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
TOTAL								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS AB MEDICA

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AB MEDICA					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AB MEDICA</u>		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : <u>01/01/2018</u> et clos le : <u>31/12/2018</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	8 264 926	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1		OX	8 264 926
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	120	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	178 893	
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	1 659 050	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	32 920	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2		OM	1 870 984
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	4 119 032	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 812 424	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	6 875	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3		OJ	5 938 333
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG 4 197 577
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	4 197 577	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	8 264 926	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 1 8 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 8
Date de cessation	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2019

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 5 0 9 3 1 8 0 4 4 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB MEDICA

ADRESSE (voie) LES PETITES QUARTERES

CODE POSTAL 18100

VILLE MERY-SUR-CHER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	210 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	90 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination SAS AB MEDICA SPA

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 70.00 Nb de parts ou actions 210 000

Adresse : N° Voie PIAZZA SANI AGOSTINO

Code Postal 20123 Commune MILAN Pays ITALIE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique BLANC Prénom(s) ALEXANDRE

Nom marital % de détention 20.00 Nb de parts ou actions 60 000

Naissance : Date 04041977 N° Département 13 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Adresse : N° 6 Voie avenue DES CHUTES LAVIE

Code Postal 13004 Commune MARSEILLE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique REALE Prénom(s) MARCO

Nom marital % de détention 10.00 Nb de parts ou actions 30 000

Naissance : Date 11041959 N° Département Commune OGLIASTRO CILENTO Pays ITALIE

Adresse : N° 51 Voie Rue SANT'ANNA

Code Postal Commune ARESE Pays ITALIE

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 5 0 9 3 1 8 0 4 4 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AB MEDICA

ADRESSE (voie) LES PETITES QUARTEREEES

CODE POSTAL 18100

VILLE MERY-SUR-CHER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS AB MEDICA

du 01/01/2018

Adresse LES PETITES QUARTERES 18100 MERY-SUR-CHER

au 31/12/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ						ADRESSE COMPLÈTE			
1	MONSIEUR BLANC ALEXANDRE DIRECTEUR					75, Bis Chemin des Serens 13013 MARSEILLE			
2	MONSIEUR LECOMTE CHRISTIAN RESPONSABLE RD					419, Route des Forges 18100 MERY SUR CHER			
3	MONSIEUR SPINAZZOLA NICOLAS RESPONSABLE COMMERCIAL					34, avenue René Cassin 13100 AIX EN PROVENCE			
4	MONSIEUR CHEURLIN CEDRIC NICOLAS TECHNICO-COMMERCIAL					72, Rue Du Chateau des rentiers 75013 PARIS			
5	MADAME PATRIGEON Sylvie DRH					27, Rue du Briou 18120 MEREAU			
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)						Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)		Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6		7	8	
1	206 112				206 112	37 256			243 368
2	65 029				65 029				65 029
3	83 533				83 533	26 099			109 632
4	63 429				63 429	32 053			95 482
5	50 929				50 929				50 929
6									
7									
8									
9									
10									
**	469 032				469 032	95 408			564 440

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		26 997
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		6 503
Total		33 500

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
– de l'exercice 2018.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	597 940	– de l'exercice 2018.. ⑩	132 082
– de l'exercice précédent ⑩	571 418	– de l'exercice précédent ⑩	452 851
Nom et qualité du signataire BLANC ALEXANDRE DIRECTEUR		A MERY-SUR-CHER, le 24/04/2018 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

~~Copie certifiée
conforme à l'original~~

Liasse Fiscale

COGEP

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2019

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS AB MEDICA			
SIRET	5 0 9 3 1 8 0 4 4 0 0 0 3 9		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
LES PETITES QUARTERES LA MAISON 18100 MERY-SUR-CHER			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	132 082	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	0			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
PV à long terme imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		PV exonérées art. 238quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Autres dispositifs	
				Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W					
Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

- Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐
- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? NON Si oui, indication du logiciel utilisé :

Visueur conventionné	Visa : CGA
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du comptable : SARL COGEP - L. CHANEL	
B P 55 18230 SAINT-DOULCHARD	
- du conseil :	Tél : 02 48 68 83 03
- du CGA ou du viseur conventionné :	Tél :
- N° d'agrément :	Tél :

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)
Montant des distributions				(e)
autres que celles visées en (a),				(f)
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(g)
				(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

- SARL – tous les associés ;
- SCA – associés gérants ;
- SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ;
- SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou conarçants.

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Année au cours de laquelle le versement a été effectué

Montant des sommes versées :

à titre
de traitements
émoluments
et indemnités
proprement
dits

à titre de frais de représentation,
de mission et de déplacement

à titre de frais professionnels
autres que ceux visés dans les
colonnes 5 et 6

Indemnités forfaitaires

Remboursements

Indemnités forfaitaires

Remboursements

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

RÉMUNÉRATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice

MVLТ réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

CABINET ROY - PETAT

Conseil, Expertise, Audit

Marc-Olivier ROY
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Alexis PETAT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

SAS AB MEDICA

LES PETITES QUARTEREES

18 100 MERY SUR CHER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

- **Rapport**
- **Rapport Spécial**
- **Bilan et Compte de résultat**
- **Annexe des comptes annuels**

Siège Social : Détour du Pavé
680, Rue du Briou
18230 SAINT-DOULCHARD



S.A.R.L au capital de 200 000 € - R.C.S Bourges B 509 563 987
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région d'Orléans

Tél. 02 48 65 45 45 - Fax 02 48 65 16 65
E-mail : contact@cabinetroy-petat.fr
Site : www.cabinetroy-petat.fr

CABINET ROY - PETAT

Conseil, Expertise, Audit

Marc-Olivier ROY
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Alexis PETAT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

AB MEDICA

SAS au capital de 300 000 €

**Siège social : LES PETITES QUARTEREEES
18100 MERY-SUR-CHER**

RCS BOURGES : 509 318 044

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS AB MEDICA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS AB MEDICA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Siège Social : Détour du Pavé
680, Rue du Briou
18230 SAINT-DOULCHARD



S.A.R.L au capital de 200 000 € - R.C.S Bourges B 509 563 987
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région d'Orléans

Tél. 02 48 65 45 45 - Fax 02 48 65 16 65
E-mail : contact@cabinetroy-petat.fr
Site : www.cabinetroy-petat.fr

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Nous avons contrôlé les modalités d'évaluation des stocks de matières premières et de Recherche & Développement tel que définis en annexe des comptes annuels et vérifié la correcte valorisation des stocks pour émettre notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS AB MEDICA à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT-DOULCHARD,

Le 18 mai 2015

Le Commissaire aux comptes

SARL CABINET ROY-PETAT,

Représenté par Marc-Olivier ROY

CABINET ROY - PETAT

Conseil, Expertise, Audit

Marc-Olivier ROY
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Alexis PETAT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

AB MEDICA

SAS au capital de 300 000 €
Siège social : LES PETITES QUARTEREEES
18100 MERY-SUR-CHER

RCS BOURGES : 509 318 044

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Siège Social : Détour du Pavé
680, Rue du Briou
18230 SAINT-DOULCHARD



S.A.R.L au capital de 200 000 € - R.C.S Bourges B 509 563 987
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région d'Orléans
Société Commissaire aux Comptes

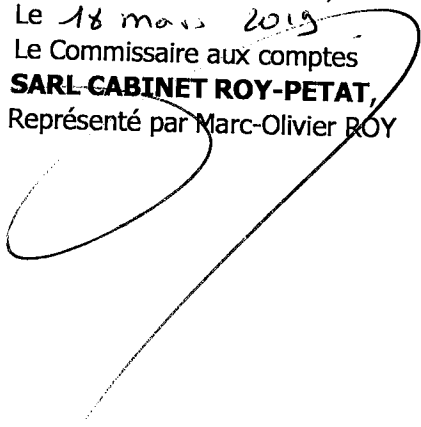
Tél. 02 48 65 45 45 - Fax 02 48 65 16 65
E-mail : contact@cabinetroy-petat.fr
Site : www.cabinetroy-petat.fr

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à SAINT-DOULCHARD,
Le 18 mars 2019
Le Commissaire aux comptes
SARL CABINET ROY-PETAT,
Représenté par Marc-Olivier ROY



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	668 860	507 821	161 039	102 841
Concessions, brevets et droits assimilés	94 907	65 946	28 961	11 011
Fonds commercial	86 972		86 972	86 972
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	119 352	10 638	108 714	114 650
Constructions	538 161	231 422	306 740	310 244
Installations techniques, matériel et outillage	418 945	371 450	47 495	64 513
Autres immobilisations corporelles	405 961	344 054	61 907	92 564
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	250		250	250
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	102 350		102 350	56 800
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 435 759	1 531 330	904 429	839 844
Stocks				
Matières premières et autres approv.	82 681		82 681	153 406
En cours de production de biens	1 527 453		1 527 453	1 413 301
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	2 592 835	206 285	2 386 551	1 408 251
Marchandises	2 229 494		2 229 494	1 621 980
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 536 132	37 152	1 498 980	1 488 165
Fournisseurs débiteurs	37 563		37 563	14 699
Personnel	15 242		15 242	12 357
Etat, Impôts sur les bénéfices	582 504		582 504	376 501
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	60 402		60 402	34 224
Autres créances	1 131 260		1 131 260	677 585
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande	42		42	42
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	310 372		310 372	400 886
Charges constatées d'avance	102 916		102 916	136 622
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 208 897	243 436	9 965 460	7 738 019
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	12 644 656	1 774 767	10 869 889	8 577 863

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	300 000	300 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	30 000	30 000
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 581 657	1 056 794
Résultat de l'exercice	467 292	524 863
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	20 000	20 000
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 398 948	1 931 657
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	75 611	103 000
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	75 611	103 000
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	1 660 038	733 954
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	617 987	439 842
Emprunts et dettes financières diverses	2 278 025	1 173 796
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 608 247	1 631 221
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Personnel	2 405 736	2 153 753
Organismes sociaux	206 980	242 741
Etat, Impôts sur les bénéfices	273 659	221 297
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		49 577
Etat, Obligations cautionnées	16	25 232
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	87 578	41 886
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	568 233	580 733
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	1 535 088	1 003 704
TOTAL DETTES	8 395 330	6 543 206
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	10 869 889	8 577 863

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises		
Production vendue	5 858 470	4 665 241
Production stockée	2 406 456	4 482 350
Autres produits	1 122 261	803 013
Total	211 934	76 501
	9 599 121	10 027 105
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Achats de marchandises		
Variation de stock (m/ses)	3 436 027	2 694 175
Achats de m.p & aut.approv.	-607 515	-460 382
Variation de stock (m.p.)	683 006	816 531
Autres achats & charges externes	70 725	-41 272
Total	2 180 118	2 099 998
	5 762 361	5 109 050
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.		
Salaires et Traitements	139 317	170 143
Charges sociales	2 289 318	2 142 628
Amortissements et provisions	842 471	776 237
Autres charges	264 022	264 865
Total	6 875	18 391
	3 542 004	3 372 265
RESULTAT D'EXPLOITATION	294 756	1 545 790
Produits financiers		
Charges financières	42 590	60
Résultat financier	36 954	47 524
	5 636	-47 464
RESULTAT COURANT	300 392	1 498 326
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	103 004	177 599
Résultat exceptionnel	98 524	1 097 735
	4 480	-920 136
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
	-162 420	50 845
		2 483
RESULTAT DE L'EXERCICE	467 292	524 863

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AB MEDICA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 10 869 889 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 467 292 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois à 3 ans
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 15 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 4 à 10 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 20 ans
- * Matériel de transport : 4 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 93 160 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	489 966	178 894		668 860
- Fonds commercial	86 972			86 972
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	64 907	30 000		94 907
Immobilisations incorporelles	641 846	208 894		850 740
- Terrains	119 352			119 352
- Constructions sur sol propre	290 650			290 650
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	224 220	23 292		247 511
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	413 946	4 999		418 945
- Installations générales, agencements aménagements divers	112 391			112 391
- Matériel de transport	31 644	1 800		33 444
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	245 864	14 263		260 127
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 438 066	44 354		1 482 420
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	250			250
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	56 800	45 550		102 350
Immobilisations financières	57 050	45 550		102 600
ACTIF IMMOBILISE	2 136 962	298 798		2 435 759

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	208 894	44 354	45 550	298 798
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	208 894	44 354	45 550	298 798
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

Des frais de recherche et développement ont été inscrits à l'actif en 2010. L'amortissement est pratiqué sur 5 ans en linéaire.
 Des frais de recherche et développement ont été inscrits à l'actif en 2013. L'amortissement est pratiqué sur 3 ans en linéaire.
 Des frais de recherche et développement ont été inscrits à l'actif en 2014. L'amortissement est pratiqué sur 3 ans en linéaire.
 Des frais de recherche et développement ont été inscrits à l'actif en 2015. L'amortissement est pratiqué sur 3 ans en linéaire.
 Des frais de recherche et développement ont été inscrits à l'actif en 2016. L'amortissement est pratiqué sur 3 ans en linéaire.

	Montant Brut	Durée
Frais de recherche et développement 2010	43 746	5
Frais de recherche et développement 2013	86 000	3
Frais de recherche et développement 2014	49 774	3
Frais de recherche et développement 2015	107 097	3
Frais de recherche et développement 2016	203 349	3
Frais de recherche et développement 2018	178 894	5
Frais de recherche	668 860	

Notes sur le bilan

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	86 972
Total	86 972

Le fonds de commerce se décompose des éléments suivants:

- fonds créé le 31/03/1993
- apport du fonds de la société DB2C le 01/01/2012 dans le cadre de la fusion.

Aucun autre mouvement depuis l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent ainsi :

- Parts social Banque Populaire du Val de France : 250 euros
- Dépôts divers : 800 euros
- Fonds de garantie OSEO : 56 000 euros.

OSEO accorde à la SAS AB MEDICA une avance maximale sur les factures clients cédées de 600.000 euros
La garantie à constituer en contrepartie est de 56.000 euros.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	387 125	120 696		507 821
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	53 896	12 050		65 946
Immobilisations incorporelles	441 021	132 746		573 767
- Terrains	4 703	5 935		10 638
- Constructions sur sol propre	56 161	8 084		64 245
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	148 465	18 711		167 177
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	349 433	22 017		371 450
- Installations générales, agencements aménagements divers	93 129	5 207		98 336
- Matériel de transport	27 642	4 058		31 700
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	176 564	37 454		214 018
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	856 096	101 467		957 563
ACTIF IMMOBILISE	1 297 117	234 213		1 531 330

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 568 369 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	102 350		102 350
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 536 132	1 536 132	
Autres	1 826 971	1 826 971	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	102 916	102 916	
Total	3 568 369	3 466 019	102 350
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
R.R.R. à obtenir, avoirs non reçus	37 563
Total	37 563

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Matières premières	
Produits finis	206 285
TOTAL	206 285

La valeur d'inventaire du stock de produits intermédiaires et finis est égale au prix de vente du produit fini diminué des frais de distribution.
Si le coût d'entrée est inférieur à la valeur d'inventaire, une provision pour dépréciation est constatée à hauteur de la différence.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 300 000,00 euros décomposé en 300 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Aucun mouvement sur l'exercice.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	103 000	75 611	103 000		75 611
Total	103 000	75 611	103 000		75 611
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières		75 611	103 000		
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 8 395 330 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	617 987	617 987		
- à plus de 1 an à l'origine	1 660 038	242 321	952 717	465 000
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 405 736	2 405 736		
Dettes fiscales et sociales	568 233	568 233		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 143 335	3 143 335		
Produits constatés d'avance				
Total	8 395 330	6 977 613	952 717	465 000
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 182 600			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	256 417			
(**) Dont envers les associés	1 608 247			

Charges à payer

	Montant
Fournisseur Facture Non Parvenu	111 102
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédt	135
Dette Provision Congés Payés	183 738
Personnel - Autres Charges à Payer	23 242
Provision Charges sociales sur CP	75 433
Autre Org. Sociaux Organic	5 867
Taxe apprentissage	15 342
Formation Continue	27 156
Charges Fiscales Sur Congés à Payer	3 675
Etat - Autres Charges Payer	83 903
Total	529 593

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatées d Avance	102 916		
Total	102 916		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2018	31/12/2017
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	41 337	60
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change	1 253	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	42 590	60
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	27 888	29 571
Différences négatives de change	9 066	17 953
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	36 954	47 524
Résultat financier	5 636	-47 464

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	4 475	
Provisions pour risques et charges	75 611	103 000
Produits des cessions d'éléments d'actif		4
Autres produits		
Autres ch except sur op gestion	13 019	
Pénalités de retard	191	
Charges sur ex antérieurs	5 227	
TOTAL	98 524	103 004

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
OSEO	420 700
Avals et cautions	420 700
Engagements en matière de pensions	82 414
Engagements de crédit-bail mobilier	586 847
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	1 089 961
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			772 099	328 590	1 100 689
Cumul exercices antérieurs			151 942	78 650	230 592
Dotations de l'exercice			127 435	61 294	188 729
Amortissements			279 377	139 943	419 321
Cumul exercices antérieurs			174 703	111 174	285 877
Exercice			181 910	90 447	272 358
Redevances payées			356 613	201 621	558 235
A un an au plus			216 212	85 316	301 528
A plus d'un an et cinq ans au plus			220 046	54 243	274 288
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			436 258	139 559	575 817
A un an au plus			1 000	1 364	2 364
A plus d'un an et cinq ans au plus			6 723	1 943	8 666
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			7 723	3 307	11 030
Montant pris en charge dans l'exercice			181 910	90 162	272 072

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 82 414 euros

Hypothèses de calcul :

- Taux d'augmentation des salaires : 2 %
- Taux de rotation du personnel : 2%
- Taux de charges sociales : 40%
- Taux d'actualisation : 3%

La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV 88/90.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2013-R.02 du 07 novembre 2013

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

22 MAI 2019

AB MEDICA

Société par actions simplifiée
Au capital de 300 000 euros

Siège Social : Les Petites Quarterées
18100 MERY SUR CHER

RCS DE BOURGES 509 318 044

22 MAI 2019

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

Les actionnaires décident d'affecter comme suit le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 467 291,51 euros de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice :

467 291,51 €

Au compte "Autres réserves"
qui s'élève ainsi à 2 048 948,24 €.

467 291,51 €

Au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été mis en distribution.

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés du 10 Avril 2019.

Le Président
Aldo CERRUTI
